

➔ Premier contact avec votre établissement : nos conseils pour la pré-rentrée et les premiers jours !

Le secrétariat, un relais précieux pour des démarches indispensables !

Au plus tard à la rentrée : dossier de prise en charge financière (désormais à constituer via la plateforme Colibris).

Dès l'arrivée dans l'établissement : signature du PV d'installation.

En début d'année scolaire : dossier de classement (demande de prise en compte de services antérieurs comme contractuel, assistant à l'étranger...), aides sociales, au logement et à l'installation (voir p. 8 et 9), supplément familial de traitement, remboursement des frais de transport ou forfait de mobilité durable, Pass Éducation...

Tout au long de la carrière : un intermédiaire essentiel pour vos démarches administratives passant par la voie hiérarchique.

L'intendance, pour toutes les questions matérielles

Dès le début de l'année, demandez matériel et informations diverses : clés, accès à la cantine, codes de photocopie, feutres pour tableau...

En cours d'année, un interlocuteur incontournable pour les achats pédagogiques ou l'organisation d'éventuels voyages et sorties.

Sollicitez vos collègues !

➔ **Les enseignants documentalistes**, pour obtenir des manuels et spécimens, pour connaître le fonds du CDI...

➔ **Le référent numérique** pour des informations sur l'accès à l'ENT et au logiciel de vie scolaire utilisé dans l'établissement ainsi que leur utilisation.

➔ **Les équipes pédagogiques et disciplinaires** pour connaître le matériel et les ressources disponibles, l'éventuelle progression commune et le cas échéant, les devoirs communs...

➔ **Les CPE** concernant le règlement intérieur, la gestion des absences, des retards, des sanctions...

➔ **La section syndicale locale (le S1) :** la FSU est présente dans la quasi-totalité des établissements. Relais de l'information syndicale, les S1 assurent dans l'établissement la défense des droits des personnels, dans le respect des règles du Service public. **N'hésitez pas à vous adresser aux représentants syndicaux que vous aurez identifiés !**

Et l'emploi du temps ?

Généralement communiqué le jour de la pré-rentrée, l'emploi du temps est déterminant pour les conditions de travail, mais réglementé par aucun texte ! Si vous êtes stagiaire, assurez-vous de la compatibilité entre votre service et les formations dispensées au cours de l'année, mais aussi de la possibilité de temps d'échange et d'observation avec votre tuteur (sur le dispositif d'accompagnement des stagiaires, voir p. 11).



 **Pour toute question ou tout problème : contactez-nous ! Voir p. 14.**



...

Plus que jamais, le Service public d'Éducation a besoin de personnels connaissant leurs droits et prêts à les défendre face aux attaques frontales portées par un gouvernement décidément bien peu ambitieux pour notre jeunesse.

Adhérer à un syndicat de la FSU, dont les militant·es sont toutes et tous en charge d'élèves, comme vous, est essentiel pour vous informer, débattre, agir et soutenir notre action ! Rejoignez-nous !

*Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz et Antoine Tardy,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles*

Sommaire

p. 2 : Prise de fonction

p. 3 : Votre service : vérifiez votre VS !

p. 4-5 : La carrière : un droit

p. 6 : Votre rémunération

p. 7 : Revalorisation : les comptes ne sont pas bons !

p. 8-9 : Les aides sociales : connaître et faire valoir ses droits

p. 10-11 : Vous êtes entrant·e dans le métier

p. 12-13 : Vous êtes TZR

p. 14-15 : La FSU vous accompagne et vous défend au quotidien

p. 16 : La FSU, présente et active auprès de tous les collègues

Suppléments à cette publication : calendrier et mémo stagiaires

SNES Versailles Infos – N° de Commission Paritaire : 1027 S 05547 – ISSN 1291-5246 – Bimensuel – Prix de vente 2 euros – Abonnement 12 euros – Édité par : Section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) 3, rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil cedex – Tél. : 01 41 24 80 56 Directrice de publication : Marie Chardonnet – Imprimé par L. Imprime, 20-22 rue des frères Lumière 93330 Neuilly sur Marne

